

Cadre d'évaluation

Français

Épreuves provinciales de lecture et d'écriture 7^e année

Direction de la mesure et de l'évaluation

Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance

Février 2019 (mise à jour en avril 2022)

Table des matières

Introduction	6
Les contextes scolaire et provincial.....	6
Le cadre d'évaluation	7
Définition du domaine	8
Organisation du domaine	9
Les habiletés évaluées en lecture	9
Les types de textes	11
Les traits évalués en écriture	11
Principes à respecter en évaluation sommative	13
Caractéristiques de l'évaluation	14
La période d'administration	14
Le temps d'administration	14
Le matériel permis lors de l'administration	15
L'épreuve de lecture.....	16
L'épreuve d'écriture.....	17
Structure de l'évaluation	18
Tableau synthèse pour l'épreuve de lecture en 7 ^e année	18
Tableau synthèse pour l'épreuve d'écriture en 7 ^e année	18
Communication des résultats	19
Conclusion	21
Bibliographie	22
Annexe A : exemples pour l'épreuve de lecture	24
Les items à réponse choisie.....	24
Les items à réponse construite	27
Annexe B : exemples pour l'épreuve d'écriture	29

Publié par :

Direction de la mesure et de l'évaluation

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Case postale 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5H1

CANADA

Téléphone : (506) 453-2157

Télécopieur : (506) 462-2201

Site Web: <http://www.gnb.ca/0000/francophone-f.asp#1>

Février 2019 (mise à jour en avril 2022)

ISBN 978-1-4605-1975-2 (En ligne)

Notez bien : Dans le but d'alléger le texte, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent celles indépendantes dans le genre, les femmes et les hommes.

Avant-propos

Ce cadre d'évaluation *Français – Épreuves provinciales de lecture et d'écriture 7^e année* a été élaboré à partir de commentaires et de suggestions d'enseignants, d'agents pédagogiques responsables de l'enseignement du français des districts scolaires ainsi que des agents pédagogiques provinciaux du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE). Ces personnes ont participé au processus de validation du cadre d'évaluation, à la phase d'élaboration des épreuves, à l'administration des épreuves ou à la notation des items lors de la mise à l'essai provinciale et de la phase officielle de la mise en œuvre. Nous tenons à souligner leur expertise et leur compétence au niveau des volets de lecture et d'écriture en français, de la pédagogie ou de la docimologie.

Ce cadre d'évaluation reflète les éléments de base sur lesquels les élèves de 7^e année seront évalués selon le programme provincial d'évaluation des apprentissages au primaire.

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin au présent document pour leur rétroaction et l'aide généreuse qu'elles nous ont accordée tout au long de la réalisation de ce projet.

Introduction

Les contextes scolaire et provincial

Comme le précise le **Cadre de référence en littératie**¹, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) mise sur la littératie afin d'améliorer le niveau de compétence en lecture et en écriture des élèves. Un des nombreux dispositifs qui témoignent de l'importance accordée à la littératie est l'adoption d'évaluations provinciales en lecture et en écriture, et ce, dès le début du primaire.

Dans une volonté d'assurer l'amélioration continue des programmes et des services offerts par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la Direction de la mesure et de l'évaluation (DMÉ) a entrepris, au cours de l'année 2015-2016, une consultation qui visait la révision du *Programme provincial d'évaluation des apprentissages* (PPÉA). Plusieurs groupes de personnes et intervenants en éducation ont été invités à prendre part à cette consultation et à travailler en collaboration pour mettre en œuvre un nouveau PPÉA.

Le nouveau PPÉA tient donc compte des préoccupations et des besoins exprimés par le milieu et vise à faire de l'évaluation un levier pour la réussite. Un des changements apportés aux évaluations du PPÉA est l'ajout, en 7^e année, d'une épreuve en lecture et d'une autre en écriture.

Durant l'année scolaire 2017-2018, une mise à l'essai provinciale a eu lieu. L'année scolaire 2018-2019 marque la phase officielle de la mise en œuvre provinciale de l'évaluation en français de la 7^e année (épreuves de lecture et d'écriture). Ces outils d'évaluation ont été développés conformément aux encadrements ministériels tout en tenant compte des recommandations des divers intervenants du milieu. En lecture, l'épreuve s'appuie sur les **éléments du programme d'études en vigueur (apprentissages essentiels)**². En écriture, l'épreuve s'appuie sur les **éléments du programme d'études en vigueur, les normes de rendement**³ et les **échelles d'appréciation**⁴.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (2015). *La littératie... une toile de fond pour la réussite – Cadre de référence*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Guides/Niveaux/07^e année)

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (DOCUMENT RÉVISÉ – août 2013). *Programme d'études : Français au primaire destiné aux enseignants de la 4^e année à la 8^e année. (Apprentissages essentiels 2021-2022)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Accueil/Apprentissages essentiels 2021-2022/Français au primaire 4-8 : Apprentissages essentiels)

³ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (février 2018). *Normes de rendement en écriture 7^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Normes/Niveaux/07^e année)

⁴ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (DOCUMENT EN CHANTIER RÉVISÉ – janvier 2018). *Échelles d'appréciation en écriture 7^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Échelles/Niveaux/07^e année)

Le cadre d'évaluation

Le présent cadre d'évaluation énonce les paramètres qui guideront l'évaluation provinciale des apprentissages des élèves inscrits au cours de français langue maternelle de la 7^e année. Il précise le contenu des épreuves de lecture et d'écriture qui serviront à l'évaluation des élèves de la 7^e année dans le cadre du PPÉA. Mentionnons que ces épreuves ont été développées afin de refléter non seulement le programme d'études de français au primaire 4-8, les normes de rendement et les échelles d'appréciation en écriture, mais aussi les pratiques actuelles en littératie.

Ce cadre d'évaluation est un document de référence permettant aux personnes chargées de l'évaluation de cibler les éléments essentiels et représentatifs à évaluer et d'effectuer une collecte de données pertinentes pour produire des résultats valides.

En somme, l'évaluation des apprentissages contribue à rationaliser les décisions prises en vue de faire acquérir aux élèves des attitudes positives par rapport à leur langue et à leur culture, tout en assurant une plus grande maîtrise de leur langue.

Définition du domaine

Selon le programme d'études en vigueur, le français de langue maternelle est à la fois un outil au service de la pensée et un outil de communication personnelle et sociale. Maîtriser sa langue maternelle, c'est se donner le pouvoir d'apprendre et de penser. La réalisation du potentiel des élèves est intimement liée à la maîtrise de leur langue maternelle, composante fondamentale de leur identité personnelle et culturelle.

Selon cette orientation, l'acquisition de compétences langagières en compréhension et en production orales et écrites devient très importante. L'élève doit donc être capable de (d'):

- écouter et comprendre la langue parlée, de communiquer efficacement à l'oral, de lire et d'écrire en tenant compte des connaissances propres à la langue française;
- utiliser la langue pour organiser ses pensées et pour réfléchir sur ses expériences de manière à trouver de nouvelles façons de voir et de comprendre le monde;
- connaître et apprécier les œuvres orales et écrites de sa communauté et de la francophonie;
- développer des attitudes positives au regard de la langue, de la communication et de la littérature; et,
- rédiger à des fins personnelles et sociales, des textes littéraires et d'usage courant conformes aux caractéristiques des genres retenus en appliquant les connaissances nécessaires à la rédaction de textes conformes aux exigences de la langue dans un contexte de diffusion.

L'habileté à communiquer s'acquiert par la pratique, la réflexion sur la pratique (l'objectivation) et l'acquisition des connaissances de la langue. L'élève qui est placé dans des situations d'apprentissage réelles, variées et signifiantes reconnaît l'utilité des stratégies d'apprentissage. Il sait pourquoi, quand et comment utiliser ses connaissances en situation de communication et le fait dans un esprit de rigueur intellectuelle.

Le programme d'études précise que l'apprentissage du français doit être lié aux autres disciplines. Le transfert des habiletés langagières dans les autres disciplines permet d'établir ce lien tout comme l'exploitation de textes des autres disciplines permet de faire l'apprentissage du français. Donc, on ne saurait minimiser l'importance de l'interdisciplinarité sans compromettre la capacité des élèves de répondre aux exigences de la société d'aujourd'hui et de demain.

Organisation du domaine

Cette section du cadre d'évaluation précise la nature de l'évaluation provinciale qui sera administrée vers la fin de l'année scolaire et dans laquelle on vérifie la compétence des élèves dans leur langue maternelle. L'évaluation provinciale comprend deux épreuves administrées indépendamment en lecture et en écriture.

L'apprentissage de la **lecture**⁵ et de l'**écriture**⁶ vise le développement de lecteurs et d'élèves-auteurs dotés de stratégies et capables de les solliciter à bon escient pour répondre à des situations variées. Plusieurs de ces stratégies seront sollicitées pendant les épreuves provinciales.

Les habiletés évaluées en lecture

L'épreuve de lecture veut non seulement amener l'élève à démontrer sa capacité à relever, à sélectionner et à regrouper des informations pertinentes, mais aussi à interpréter diverses informations et à réagir aux éléments d'un texte. Aux fins de l'évaluation, les trois habiletés décrites ci-après ont été retenues. Pour démontrer leur compétence en lecture, les élèves devront répondre correctement à des questions qui établissent qu'ils peuvent :

Relever l'information

Cette habileté vise la recherche d'informations. L'élève doit pouvoir relever l'information qui se trouve directement dans le texte pour répondre à la question posée. La réponse est évidente et résulte d'opérations mentales simples. Il s'agit donc essentiellement de :

- repérer ou reconnaître l'information donnée telle quelle dans un texte;
- sélectionner l'information pertinente;
- regrouper ou réécrire l'information.

Dans l'épreuve de lecture, les questions qui exigent que les élèves relèvent l'information sont soit à réponse choisie, soit à réponse construite.

⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (2017). *Guide pratique – La lecture dans un modèle de littératie équilibrée*. Fredericton, NB : MÉDPE.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Guides/Niveaux/07^e année/Guide pratique en lecture et annexes)

⁶ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (2016). *Guide pratique – L'écriture dans un modèle de littératie équilibrée*. Fredericton, NB : MÉDPE.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Guides/Niveaux/07^e année/Guide pratique en écriture et annexes)

Interpréter l'information

Cette habileté cible le traitement des informations. L'élève doit pouvoir sélectionner l'information et les indices pertinents contenus dans le texte et les traiter pour répondre à la question posée. La réponse n'est pas toujours évidente et résulte d'opérations mentales plus complexes. Il s'agit donc essentiellement de (d') :

- dégager un sens, expliquer ou décrire;
- interpréter des idées;
- comparer des informations;
- faire des inférences, des déductions;
- établir des liens (de sens, de causalité, etc.);
- dégager l'information principale de l'information secondaire.

Dans l'épreuve de lecture, les questions qui exigent que les élèves interprètent l'information sont soit à réponse choisie, soit à réponse construite. Ces questions sont plus spécifiques et portent essentiellement sur ce que l'auteur veut dire et sur ce qu'il suppose.

Réagir à l'information

Cette habileté vise la prise de position. L'élève doit pouvoir justifier ou défendre son point de vue en faisant appel ou en se référant à des éléments contenus dans le texte. Il doit recenser l'information qu'il trouve directement dans le texte et considérer l'interprétation qu'il en fait pour répondre à la question posée. La réponse n'est pas évidente et résulte de l'activité de processus cognitifs complexes. Il s'agit donc essentiellement de (d') :

- juger, évaluer, justifier, valider;
- se situer par rapport au texte et exprimer sa réaction au texte;
- manifester son appréciation du texte.

Dans l'épreuve de lecture, les questions qui exigent que les élèves réagissent à l'information sont toutes à réponse construite élaborée. Ces questions sont génériques et peuvent porter sur le comportement des personnages, la pertinence de l'information fournie ou encore les valeurs véhiculées dans le texte.

Les types de textes

Des textes littéraires et des textes d'usage courant d'un niveau de complexité adéquat pour des jeunes de la 7^e année seront présentés aux élèves dans l'épreuve de lecture. Les textes littéraires, de type narratif, pourront être des extraits de romans, des récits, des contes ou des légendes. Quant aux textes d'usage courant, il pourra s'agir de textes de type descriptif, explicatif, informatif ou argumentatif (p. ex. le texte d'opinion, le compte rendu et la description) portant sur différents sujets qui intéressent les élèves.

Les traits évalués en écriture

En écriture, selon le Cadre de référence en littératie, l'élève doit être en mesure d'organiser et de formuler ses idées de façon cohérente, efficace et originale, en plus d'appliquer les conventions de la langue. Il pourra communiquer un message clair en fonction de son intention de communication et de ses destinataires. L'épreuve provinciale d'écriture est donc un échantillon parmi une série de textes écrits en salle de classe qui auront permis au personnel enseignant d'observer le progrès des élèves en ce qui a trait aux habiletés ciblées en écriture. Aux fins de l'évaluation provinciale, cinq traits d'écriture décrits ci-après ont été retenus. L'objectif est d'évaluer les compétences de l'élève dans ces traits d'écriture. Pour obtenir un rendement satisfaisant en écriture, le texte de l'élève devrait répondre aux attentes définies dans les normes de rendement pour chacun des traits suivants :

- **Les idées et le contenu**

Sujet général, cohérence et détails reliés au sujet du texte.

- **La structure du texte**

Structure, forme et organisation, selon le but et le public cible.

- **Le choix des mots**

Vocabulaire, langage et formulation.

- **La fluidité des phrases**

Variété, complexité des phrases et syntaxe.

(Bien que la syntaxe soit une convention linguistique, elle sera évaluée ici, car son rôle est primordial dans la fluidité des phrases. Ainsi, l'élève ne sera pas pénalisé à plusieurs reprises pour les mêmes erreurs.)

- **Les conventions linguistiques**

Orthographe d'usage et notions grammaticales.

L'enseignement des **six traits d'écriture**⁷ est primordial pour le développement de l'auteur autonome. **L'objectif est de développer les compétences de l'élève dans tous les traits d'écriture, car chaque trait est important et contribue à une écriture de qualité.** Toutefois, étant donné que le style (voix) ne figure pas encore au programme d'études en vigueur, les correcteurs ne tiendront pas compte de ce trait lors de la notation provinciale de l'épreuve d'écriture.

Selon le Cadre de référence en littératie, pour tirer profit de l'évaluation au service des apprentissages en littératie, le personnel enseignant exploite une gamme de stratégies d'évaluation, d'instrument de mesure et d'outils de référence comme les normes de rendement en écriture. Le but de l'établissement de normes de rendement en écriture de la 7^e année est de fournir aux enseignantes et aux enseignants des outils pour clarifier, de façon qualitative, un rendement qui est conforme au programme d'études de français langue maternelle. Elles définissent la qualité des textes que l'élève peut écrire à la fin de l'année scolaire. Ces normes permettent donc une réflexion approfondie de la part des enseignants et enseignantes quant aux forces et aux défis de leurs jeunes élèves-auteurs.

Les normes de rendement en écriture sont analysées par l'entremise de **copies types**⁸ pour le niveau scolaire visé. Ces exemples d'écrits sont le fruit d'une sélection parmi les nombreux textes rédigés à partir de situations d'écriture proposées aux élèves-auteurs à la fin de leurs parcours. Ils ont été analysés de façon holistique selon les traits d'écriture à l'aide des **échelles d'appréciation en écriture de la 7^e année**⁹, une pour les textes littéraires (narratifs) et une autre pour les textes d'usage courant. Chaque échelle de type qualitatif offre une progression de descripteurs qui caractérisent de façon détaillée le rendement de l'élève à l'égard de chacun des traits d'écriture. Il faut donc considérer l'ensemble des descripteurs regroupés sous un même trait afin d'attribuer à l'élève une cote entre 1 et 4. Dans le cadre de l'évaluation provinciale des apprentissages, nous allons aussi nous inspirer de ces échelles d'appréciation pour créer les outils, cohérents avec les normes, nécessaires à la notation de l'épreuve d'écriture de la 7^e année.

⁷ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (février 2018). *Traits communs de l'écriture efficace : Normes de rendement en écriture 7^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études. Page 2.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Normes/Niveaux/07^e année)

⁸ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (février 2018). *Copies-types d'élèves et analyses selon les traits d'écriture : Normes de rendement en écriture 7^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études. Page 32.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Normes/Niveaux/07^e année)

⁹ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (DOCUMENT EN CHANTIER RÉVISÉ – janvier 2018). *Échelles d'appréciation en écriture 7^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Échelles/Niveaux/07^e année)

Principes à respecter en évaluation sommative

La justesse des décisions qui seront prises à la suite de l'évaluation provinciale dépend principalement de la validité de l'instrument de mesure. Pour assurer cette validité, chaque épreuve doit permettre à l'élève de démontrer le plus fidèlement possible sa compétence par rapport au domaine mesuré. Les questions, tâches et situations qui servent à l'évaluation des élèves de 7^e année doivent respecter les principes de base suivants admis en évaluation sommative :

- Les tâches d'évaluation sont congruentes aux orientations générales du **programme d'études en vigueur**¹⁰ de français au primaire pour le niveau visé.
- Les situations d'évaluation placeront l'élève devant des tâches inédites de lecture qui ont pour but de vérifier sa compréhension, sa démarche intellectuelle ainsi que son habileté à transférer ses apprentissages dans des contextes nouveaux.
- Les situations d'évaluation en écriture sont développées conformément aux encadrements ministériels en vigueur comme les normes de rendement et les échelles d'appréciation. Ces normes visent à établir des attentes communes en écriture chez les élèves. Elles illustrent le niveau d'autonomie et de compétence que les élèves doivent atteindre en écriture à la fin de chaque niveau scolaire. Les normes de rendement sont basées sur les résultats d'apprentissage en écriture établis dans le programme d'études.
- Les divers types et genres de textes ainsi que les situations d'évaluation tiennent compte du développement cognitif et langagier des élèves en lecture ainsi que des champs d'intérêt et des connaissances générales des élèves en écriture.
- Les situations d'évaluation placent les élèves devant des tâches inédites de lecture et d'écriture qui ont pour but de vérifier leur compétence, leur démarche intellectuelle ainsi que leur habileté à transférer leurs apprentissages dans des contextes nouveaux.
- Les résultats d'apprentissage concernant les attitudes et les valeurs (savoir-être) ainsi que ceux de la compréhension orale et la production orale ne seront pas assujettis aux épreuves provinciales de lecture et d'écriture. Ces décisions reflètent la réalité des limites d'une évaluation externe à grande échelle. Il importe de s'assurer que les élèves développent ces attitudes et autres composantes de la communication et qu'elles soient évaluées en salle de classe.

¹⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (DOCUMENT RÉVISÉ – août 2013). *Programme d'études : Français au primaire destiné aux enseignants de la 4^e année à la 8^e année. (Apprentissages essentiels 2021-2022)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Accueil/Apprentissages essentiels 2021-2022/Français au primaire 4-8 : Apprentissages essentiels)

Caractéristiques de l'évaluation

Comme mentionnée précédemment, l'évaluation provinciale de français de la 7^e année portera sur deux composantes de la littératie, soit la *lecture* et l'*écriture*. Étant donné que l'épreuve de lecture et l'épreuve d'écriture sont distinctes avec des caractéristiques propres, il convient ici de préciser certains paramètres ainsi que le type de tâches qui leur sont rattachées.

La période d'administration

L'administration des épreuves de lecture et d'écriture de la 7^e année a lieu vers la fin de l'année scolaire. Dans le **calendrier d'administration des examens provinciaux**¹¹, publié au début de chaque année scolaire, deux jours d'administration sont prévus au mois de mai pour ces deux épreuves. Elles seront donc administrées séparément. Une journée de reprise est prévue pour permettre à l'élève de compléter l'une ou l'autre des épreuves en cas d'absence.

Le temps d'administration

La durée totale prévue pour cette évaluation est de 300 minutes. L'élève aura 150 minutes pour lire les textes et répondre aux questions de l'épreuve de lecture et 150 minutes pour terminer l'épreuve d'écriture. Pour des raisons valables et conformément aux pratiques adoptées en salle de classe, du temps de surplus peut être accordé à un élève après la période prévue de passation de chaque épreuve. **Cette mesure ne doit pas être appliquée unilatéralement à tous les élèves**¹².

¹¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (publication annuelle). *Calendrier des examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation. <https://one-un.nbed.nb.ca> (Éducateur(trice)/Direction de la mesure et de l'évaluation/Calendrier des examens ou Liens fréquemment utilisés)

¹² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (révision annuelle). *Programme provincial d'évaluation des apprentissages : Guide de gestion des accommodations et des exemptions aux examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation. Page 4. <https://one-un.nbed.nb.ca> (Éducateur(trice)/Direction de la mesure et de l'évaluation/Accommodations et exemptions)

Le matériel permis lors de l'administration

L'utilisation de certains outils de référence est permise pour faire les épreuves de lecture et d'écriture de la 7^e année tandis que d'autres sont proscrits. Le matériel autorisé lors de l'administration est fourni dans un tableau intitulé **Liste des particularités aux examens provinciaux**¹³. Ce tableau est disponible sur le portail. **L'usage de tout autre matériel non spécifié n'est pas permis.**

Quant à l'utilisation d'outils tels un ordinateur portable, Word Q, etc., ils font partie de demandes d'accommodation¹⁴ pour les élèves qui en auraient besoin.

Afin d'éviter toute forme de communication électronique pendant la période d'administration de l'épreuve de lecture, aucun outil technologique (cellulaire, montre intelligente, etc.) ne peut être utilisé par les élèves ni par toute autre personne présente dans la salle au moment de l'évaluation provinciale.

¹³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (révision annuelle). *Examens provinciaux : liste des particularités*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Éducateur(trice)/Direction de la mesure et de l'évaluation/Accommodations et exemptions)

¹⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (révision annuelle). *Programme provincial d'évaluation des apprentissages : Guide de gestion des accommodations et des exemptions aux examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation. Page 4.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Éducateur(trice)/Direction de la mesure et de l'évaluation/Accommodations et exemptions)

L'épreuve de lecture

L'épreuve de lecture vérifie que les élèves sont capables de lire, d'analyser et de comprendre des textes **d'une complexité correspondant à leur niveau scolaire**.

L'épreuve de lecture est constituée de deux cahiers : le **cahier de textes** et le **cahier-questionnaire**.

Le **cahier de textes** (Cahier A) comprend :

- les textes littéraires et
- les textes d'usage courant.

Une brève mise en situation est présentée avant chaque texte pour situer les élèves par rapport au contenu et les aider en leur fournissant une intention de lecture. Les élèves qui passeront l'épreuve de lecture liront quatre textes en tout : deux textes littéraires et deux textes d'usage courant. Les textes sélectionnés se veulent accessibles aux élèves. Ils traitent divers sujets pour rejoindre davantage les goûts de l'ensemble des élèves de la septième année. Lorsqu'il est nécessaire, des notes de bas de page sont ajoutées pour fournir des renseignements supplémentaires ou préciser certains éléments des textes. Le fait d'exploiter des textes courts devrait permettre à la très vaste majorité des élèves de terminer l'épreuve de lecture dans le délai prescrit.

Le **cahier-questionnaire** (Cahier B) comprend :

- les questions correspondant aux textes littéraires et
- les questions correspondant aux textes d'usage courant.

Chaque texte est suivi de questions auxquelles les élèves doivent répondre. Le questionnaire proposé aux élèves est composé d'items à réponse choisie (choix multiple, choix alternatif ou réarrangement) et d'items à réponse construite (réponse courte et réponse élaborée). La formulation de tous les items se veut simple et directe. Pour répondre à ceux à choix multiple, les élèves doivent sélectionner la réponse correcte parmi quatre options proposées. Du temps a été prévu pour permettre aux élèves de vérifier et de corriger leurs réponses en utilisant les outils de référence permis lors de l'administration.

L'épreuve de lecture comprend environ une trentaine d'items dont la majorité à réponse choisie (choix multiple, etc.). Ce nombre d'items permet d'évaluer les habiletés en lecture et tend à garantir des résultats fiables. Les items sont répartis dans l'une ou l'autre des deux catégories de textes retenus (voir p. 18). Les items associés aux textes littéraires représentent environ 50% de l'épreuve, ceux liés aux textes d'usage courant représentent également environ 50% et ils s'appuient sur les trois habiletés retenues pour l'épreuve de lecture (voir p. 9).

L'épreuve d'écriture

L'épreuve d'écriture teste l'habileté des élèves à rédiger un texte littéraire (narratif) ou d'usage courant à partir de l'une ou l'autre de deux situations d'évaluation **jugées appropriées et intéressantes pour leur groupe d'âge**.

L'épreuve d'écriture est constituée d'un seul cahier : le **cahier de production**.

Tout au long de la tâche d'écriture, un encadrement a été prévu pour guider et appuyer les élèves dans leur démarche. Dès le départ, on présente les étapes prévues et les outils offerts dans l'épreuve que les élèves peuvent utiliser pour savoir comment écrire leur texte et favoriser leur réussite.

Le **cahier de production** (Cahier C) comprend :

- les éléments du texte (structure et caractéristiques)¹⁵,
- les situations d'écriture,
- l'explorateur d'idées,
- le plan du texte et
- la liste de vérification.

Ces outils de planification permettent aux élèves d'explorer et d'organiser leurs idées pour mieux planifier le contenu de leur texte avant de commencer à le rédiger (voir annexe B).

À la fin du cahier, les élèves disposent aussi de pages pour écrire leur texte :

- le brouillon et
- la version au propre.

Du temps a été prévu pour permettre aux élèves de corriger leur texte en utilisant les outils de référence permis lors de l'administration.

Note : *Un nombre minimum de mots n'est pas exigé dans la tâche d'écriture de l'épreuve provinciale, en l'occurrence aucune pénalité n'est imposée à l'élève-auteur pour un nombre insuffisant de mots. Toutefois, pour obtenir un rendement satisfaisant en écriture, le texte de l'élève devrait être suffisamment développé pour répondre aux attentes définies dans les normes de rendement pour chacun des traits d'écriture.*

¹⁵ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (juillet 2017). *Tableau de divers types et genres de textes : Normes de rendement en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études. Page 6.

Structure de l'évaluation

Les deux tableaux suivants présentent la répartition des pourcentages qui seront accordés aux divers aspects de l'épreuve de lecture et aux différents traits de l'épreuve d'écriture.

Tableau synthèse pour l'épreuve de lecture en 7^e année

Aspects Habilités	Textes littéraires	Textes d'usage courant	Pourcentages accordés
Relever l'information	Dimension 1	Dimension 2	25-35 %
Interpréter l'information	Dimension 3	Dimension 4	45-55 %
Réagir à l'information	Dimension 5	Dimension 6	15-25 %
	45-55 %	45-55 %	100 %

Tableau synthèse pour l'épreuve d'écriture en 7^e année

Traits d'écriture	Pourcentages accordés
Les idées et le contenu	20 %
La structure du texte	20 %
Le choix des mots	20 %
La fluidité des phrases	20 %
Les conventions linguistiques	20 %
	100 %

Communication des résultats

Dans le cadre des évaluations provinciales au primaire, les parents dont l'enfant passe l'évaluation de français de la 7^e année reçoivent, avant la fin de l'année scolaire, un *Rapport aux parents*. Ce rapport individuel présente les résultats obtenus par leur enfant aux épreuves de lecture et d'écriture. Un niveau de rendement y est aussi précisé pour chacune des habiletés évaluées en lecture et pour chacun des traits évalués en écriture définis dans ce cadre d'évaluation (page 18).

Des critères définissent les quatre niveaux de rendement (voir le tableau qui suit). En lecture, un seuil de rendement distinct a été fixé pour chaque niveau. Ces seuils sont utilisés pour attribuer les niveaux aux élèves. En écriture, ces niveaux ont été associés à ceux des échelles d'appréciation¹⁶ (1 à 4) des normes de rendement en écriture de la 7^e année.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
L'élève démontre une compréhension limitée des éléments évalués. Il ne répond pas aux attentes du programme d'études.	L'élève démontre une certaine compréhension des éléments évalués, mais il éprouve des <i>difficultés</i> . Il répond partiellement aux attentes du programme d'études.	L'élève démontre une bonne compréhension de la plupart des éléments évalués. Il répond aux attentes du programme d'études.	L'élève démontre une bonne compréhension de tous les éléments évalués. Il répond aux attentes du programme d'études.

Selon le continuum de l'écriture au primaire¹⁷, l'élève de la 7^e année est encore **un auteur en développement à la fin de l'année scolaire**. À la fin de la 7^e année, il devrait être en mesure d'écrire des textes correspondant au niveau attendu soit la cote 3 ou dépassant les attentes, c'est-à-dire la cote 4, si l'on se réfère à l'échelle d'appréciation en écriture. Pour cette raison, dans le cadre de cette épreuve provinciale en écriture, le taux de réussite inclut les niveaux de rendement « 3 » et « 4 » qui sont **un meilleur gage de réussite pour l'élève au primaire**.

Chaque école reçoit un *Rapport de classes* détaillé, en format Word, pour l'ensemble de ses classes de 7^e année. Les districts scolaires reçoivent plutôt des documents pour toutes les évaluations provinciales, en format Excel, contenant des données statistiques

¹⁶ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (DOCUMENT EN CHANTIER Mise à jour – janvier 2018). *Échelles d'appréciation en écriture 7^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études. <https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Échelles/Niveaux/07^e année)

¹⁷ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (2013). *Continuum de l'écriture au primaire (préscolaire à l'âge de 9 ans et plus)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études. <https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Continuum/Niveaux/07^e année)

sur chacune de leurs écoles, leurs communautés d'écoles, leur district et la province. Les fichiers contiennent des informations telles que le nombre d'élèves inscrits au cours, le nombre d'élèves absents, le nombre d'élèves exemptés et le nombre d'élèves ayant écrit l'examen.

La Direction de la mesure et de l'évaluation (DMÉ) publie, avant le début de l'année scolaire, le document *Complément aux résultats*. Ce document présente le taux de réussite aux différentes composantes ciblées dans l'épreuve. Il est une source d'information complémentaire aux résultats de l'examen provincial déjà fournis.

Finalement, la DMÉ publie annuellement le bulletin de l'école, celui du district et le bulletin provincial portant sur les résultats des élèves à l'ensemble des examens officiels administrés dans la province.

Conclusion

Le cadre d'évaluation *Français – Épreuves provinciales de lecture et d'écriture 7^e année* énonce les attentes que les élèves francophones de ce niveau scolaire du primaire doivent satisfaire en lecture et en écriture.

Il constitue une référence pour tous les intervenants de l'éducation dont le mandat est d'établir les standards provinciaux en matière de lecture et d'écriture pour ce groupe d'âge. Il sert aussi comme base de réflexion pour appuyer les enseignants de 7^e année et favoriser la réussite des élèves de ce niveau scolaire dans leur langue maternelle.

Ce cadre d'évaluation est la première étape en vue de développer un instrument de mesure qui répondra, avec le plus de congruence possible, aux attentes globales en lecture et en écriture des élèves vers la fin de leur 7^e année du primaire. Il permettra une constance et une conformité dans l'élaboration des épreuves administrées au fil des années.

Nous tenons à remercier tous les intervenants de l'éducation qui ont collaboré au présent document en y apportant leur compétence au niveau du français, de la pédagogie ou de la docimologie.

Bibliographie

Conseil Atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) (2018). *Échelles d'appréciation en écriture 7^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.

Conseil Atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) (2018). *Normes de rendement en écriture 7^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2009). *Cadre d'évaluation : Français 4 – Lecture*. Programme provincial d'évaluation des apprentissages Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2013). *Continuum de l'écriture au primaire (préscolaire à l'âge de 9 ans et plus)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2013). *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2013). *Programme d'études : Français au primaire destiné aux enseignants de la 4^e année à la 8^e année. (Apprentissages essentiels 2021-2022)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2014). *La politique d'aménagement linguistique et culturel. Un projet de société pour l'éducation en langue française*. Fredericton, NB : MÉDPE.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2014). *Cadre d'évaluation : Français – Examen provincial de fin de cycle 3-5*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2014). *Cadre d'évaluation : Français – Examen provincial de fin de cycle 6-8*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2015). *La littérature... une toile de fond pour la réussite – Cadre de référence*. Fredericton, NB : MÉDPE.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2016). *Plan d'éducation de 10 ans : Donnons à nos enfants une longueur d'avance (secteur francophone)*. Fredericton, NB : MÉDPE.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2016). *Guide pratique – L'écriture dans un modèle de littératie équilibrée au primaire*. Fredericton, NB : MÉDPE.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2017). *Guide pratique – La lecture dans un modèle de littératie équilibrée au primaire*. Fredericton, NB : MÉDPE.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2018). Français : *Examen provincial de la 7^e année, Mise à l'essai provincial, Épreuve d'écriture, Cahier C – Rédaction (forme 1)*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2018). Français : *Examen provincial de la 7^e année, Mise à l'essai provincial, Épreuve d'écriture, Cahier C – Rédaction (forme 2)*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2018). Français : *Examen provincial de la 7^e année, Mise à l'essai provincial, Épreuve d'écriture, Guide de notation (forme 1)*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2018). Français : *Examen provincial de la 7^e année, Mise à l'essai provincial, Épreuve d'écriture, Guide de notation (forme 2)*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (publication annuelle). *Calendrier des examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (révision annuelle). *Examens provinciaux : liste des particularités*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (révision annuelle). *Fondements et gestion : Programme provincial d'évaluation des apprentissages*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (révision annuelle). *Programme provincial d'évaluation des apprentissages : Guide de gestion des accommodations et des exemptions aux examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Annexe A : exemples pour l'épreuve de lecture

L'épreuve de lecture

Les items à réponse choisie

○ Questions à choix multiple pour relever l'information

L'élève doit encercler la lettre correspondant à la meilleure des options qui lui sont proposées. Il y a habituellement quatre options de réponses.

- À quoi l'auteur compare-t-il le colibri?
 - A. À un dé
 - B. À un pois
 - C. À une bulle d'air
 - D. À une pièce de 0,25\$

- Quel usage du téléphone cellulaire est préconisé dans le texte?
 - A. Envoyer des textos
 - B. Télécharger des vidéos
 - C. Utiliser des applications
 - D. Recevoir des conseils médicaux

○ Questions à choix multiple pour interpréter l'information

L'élève doit encercler la lettre correspondant à la meilleure des options qui lui sont proposées. Il y a habituellement quatre options de réponses.

- Que symbolise le réverbère pour le personnage?
 - A. L'espoir
 - B. La vie adulte
 - C. Le changement
 - D. Les difficultés de la vie

- En parlant du texte que le voisin a publié, que veut dire la critique par : « ... où l'imagination brille par son absence »? (Lignes 38-39)
 - A. Que son texte est très court
 - B. Que son texte est fantastique
 - C. Que son texte est pauvre en idées
 - D. Que son texte est incompréhensible

○ Questions à choix multiple pour interpréter l'information (suite)

L'élève doit encercler la lettre correspondant à la meilleure des options qui lui sont proposées. Il y a habituellement quatre options de réponses.

- Pour quelle raison le colibri ralentit-il son métabolisme la nuit?
 - A. Pour augmenter ses chances de survie
 - B. Pour pouvoir se réchauffer lorsqu'il fait froid
 - C. Parce qu'il niche surtout sur notre continent nord-américain
 - D. Parce qu'il consomme la moitié de son poids en sucre chaque jour
- Dans le texte, l'auteur essaie de nous faire comprendre...
 - A. que le colibri est bien adapté à son milieu.
 - B. que le colibri possède un vol très rapide et agile.
 - C. que le colibri mange une grande quantité de nourriture.
 - D. que le colibri est un genre d'oiseau qui compte plusieurs espèces.

○ Question de type réarrangement pour interpréter l'information

L'élève doit placer différents énoncés dans un ordre logique ou chronologique conforme à un schème spécifique.


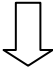

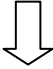



- Associe chaque énoncé à ce qu'il décrit (ordre logique).

Énoncé	Ce qu'il décrit
Précaution émise par Santé Canada _____	A. Antenne
Caractéristique du téléphone cellulaire moderne _____	B. Peu pratique
Technologie qui permet au téléphone cellulaire d'opérer _____	C. Multifonctionnel
Attrait du téléphone cellulaire pour les pays en développement _____	D. Éloigner l'appareil de la tête
	E. Conditions de vie meilleures

○ Question de type réarrangement pour interpréter l'information (suite)

L'élève doit placer différents énoncés dans un ordre logique ou chronologique conforme à un schème spécifique.

- Mets en ordre les objets selon l'importance qu'ils ont pour le personnage dans ce conte (ordre chronologique).

Plus important	Objets de l'histoire
	A. Le parc
	
	B. La lumière
	
	C. L'arbre
	
	D. Son jardin
Moins important	

Les items à réponse construite

○ Question à réponse courte pour relever l'information

L'élève doit formuler une réponse courte. La gamme de réponses possibles est limitée et les réponses facilement jugées correctes ou incorrectes.

- Relève quatre arguments que donne l'auteur pour soutenir sa prise de position?

Argument 1 :

Trop cher

Argument 2 :

Peu pratique

Argument 3 :

Ne dure pas

Argument 4 :

Instable

Annexe B : exemples pour l'épreuve d'écriture

L'épreuve d'écriture

En écriture, des exemples de situations d'évaluation en écriture sont publiés sur le portail du Ministère pour appuyer les enseignants dans leur travail auprès des élèves de 7^e année. Le document à consulter porte le titre : Normes de rendement en écriture 7^e année - février 2018. Il inclut des outils de planification pour les élèves, des copies types et des liens avec le programme d'études de français. Ce document se trouve à la section Centre des ressources éducatives (Normes/Niveaux/07^e année) à l'adresse suivante :

<https://one-un.nbed.nb.ca>

Vous trouverez aussi l'exemple d'un texte et un gabarit (portrait) que les élèves pourraient éventuellement retrouver dans une épreuve de la 7^e année. Ils sont actuellement sur le portail du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à la section Éducateur(trice) (Direction de la mesure et de l'évaluation/Évaluations provinciales/Français/Primaire7) à l'adresse suivante :

<https://one-un.nbed.nb.ca>